

MAIRIE, ÉTAT, VOIX DU NORD, AH SI VOS MENSONGES ET VOTRE MÉPRIS POUVAIENT VOUS ÉTOUFFER !

Dans un article publié sur le site de la VDN le 11/01/2019, nous avons appris que la mairie de Lille et l'État se seraient unis pour faire annuler devant le Conseil d'État l'ordonnance du tribunal administratif (TA) lillois du 16/11/18 qui imposait à la mairie d'installer des toilettes et de rétablir l'eau dans le bâtiment dit « le 5 étoiles » où vivent actuellement et depuis près d'un an près de 200 personnes pour la plupart exilées.

Voici pourquoi cet article de merde n'est qu'un épais tissu de mensonges :

- Première imprécision : l'État et la mairie ne se sont pas unis pour contester la décision du juge, ils s'attaquent mutuellement et se renvoient la balle pour ne pas assumer leurs responsabilités de traiter dignement les personnes exilées. En faisant appel devant le Conseil d'État, concrètement, ils se battent pour leur retirer UN ACCÈS À L'EAU, des chiottes et des sanitaires jamais vidés ni entretenus par leurs services. Poussant le cynisme encore plus loin, la représentante de la mairie invoque « les parcs à proximité, dans lesquels existent des points d'eau », suggérant que les habitant.es du 5 étoiles n'ont qu'à y faire leur toilette et besoins ! Rappelons que si l'eau a été rétablie, c'est grâce à une mobilisation déterminée d'habitant.es et de soutiens. Nous ne nous laisserons pas impressionner : nous savons bien que seule la lutte collective paie !

- Deuxièmement : les habitant.es du 5 étoiles ne sont pas uniquement des demandeur.euses d'asile venant d'Afrique. Il y a de nombreux mineur.es, des exilé.es qui viennent d'autres régions du monde et des personnes françaises sans logement qui vivent à la rue. Il suffit de se rendre sur place pour prendre conscience de la diversité des personnes présentes aussi bien en terme d'âge que de nationalité.

- Ensuite : l'occupation illégale d'un bâtiment ne fait pas de ses occupants des illégaux. Une décision du tribunal administratif du 24 mai 2018 interdit l'expulsion du cinq étoiles pour une durée de 6 mois, ce qui constitue une légalisation de fait de l'occupation jusqu'à la fin de la trêve hivernale, le 1er avril 2019. Depuis des mois, on ne compte plus les communiqués pour dénoncer le fait que le Département et l'État, au travers de la préfecture et de EMA (évaluation mise à l'abri) envoient les personnes, dont de nombreux mineurs, au 5 étoiles, ce qui est parfaitement illégal. Si la situation n'était pas aussi dramatique, l'invocation du droit dans leur bouche aurait de quoi nous faire sourire. Les mineur.es sont censé.es être pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Service discriminatoire spécifique pour les mineur.es étrangers, EMA est missionné par le Département pour mener un interrogatoire à la dure, censé faire "la preuve" de leur minorité. Celui-ci dure parfois jusqu'à cinq heures, dans des conditions qui rappellent celles d'un interrogatoire de police. Ces personnes sont donc d'abord considérées comme étrangères et soupçonnables avant d'être traitées comme des mineur.es à protéger. L'obligation qui incombe à EMA d'héberger les jeunes pendant l'évaluation n'est presque jamais respectée. Il en va de même pour les demandeur.euses d'asile qui devraient se voir proposer un hébergement, ce qui n'est presque jamais le cas. Et quand cela arrive, c'est sans considération de leur situation : les personnes sont trop éloignées de leur lieu d'études ou de formation, des structures ou des personnes qui les aident pour leurs démarches administratives.

- Contrairement à ce que prétend l'article de la VDN, de nombreux habitant.es vivent au 5 étoiles depuis des mois. Il n'y a pas un « turn over incessant » mais une situation qui s'installe dans la durée. La surpopulation, due à l'envoi incessant de nouvelles personnes par les pouvoirs publics qui n'assument pas leurs responsabilités, empire les conditions de vie. Et même lorsque des solutions institutionnelles d'hébergement temporaire existent, à travers le 115 notamment, l'État presse ses agents de ne pas mettre en œuvre ces dispositifs. Les dossiers du droit à l'hébergement opposable, qui ont permis l'hébergement de plusieurs dizaines de personnes, sont remplis par les personnes du 5 étoiles avec l'aide de bénévoles d'associations ou des soutiens qui ne subissent pas les pressions de la préfecture.

- **Mais le pire mensonge de cet article concerne** « l'aide spéciale d'environ 700 euros par mois justement pour pouvoir se loger » que toucherait « chaque demandeur présent dans le squat ». Premièrement, une grande partie des habitant.es du 5 étoiles ne touche aucune aide, notamment les mineur.es. Deuxièmement, personne ne touche 700 euros et aucun d'entre nous n'a jamais entendu parler d'une « aide spéciale ». Il suffit d'avoir une connexion

internet et une calculatrice pour apprendre qu'un.e demandeur.se d'asile qui n'est pas hébergé.e par les pouvoirs publics touche 426 euros par mois (bonne chance pour trouver un logement avec des ressources aussi considérables, a fortiori quand on est étranger.e...). L'État, la mairie et leurs complices médiatiques ne ratent jamais une occasion d'entretenir le mythe de l'étranger qui profite du système, faisant ainsi le jeu de celles et ceux qui veulent monter les pauvres les uns contre les autres. En bref, des propos dignes de l'extrême droite.

- Derrière leur volonté de traiter les situations « au cas par cas », les pouvoirs publics veulent individualiser les situations et briser toute logique collective de lutte et de solidarité. Mais loin de s'arrêter là, ils vont jusqu'à faire porter la responsabilité du manque d'hébergement sur celles et ceux qui subissent leur politique de non-accueil et de stigmatisation (« une question de principe » comme le dit l'article ?).

- La mairie clame son incompétence en matière d'hébergement et plus généralement sur tout ce qui touche à l'accueil des exilé.es. Pourtant, quand tous les médias français étaient braqués sur les personnes exilé.es de l'Aquarius en juillet 2018, notre chère mairie a su profiter de l'occasion pour lancer une vaste campagne de pub gratis, en leur ouvrant les portes d'un ancien EHPAD dont elle est propriétaire. Là aussi, son souci de la dignité humaine est à géométrie variable en fonction des intérêts du moment. Nous, nous refusons l'argument de la compétence quand il s'agit de sortir les gens de la merde, nous lui préférons celui de la **volonté** !

Pour résumer, la VDN relaie les mensonges de l'Agence locale de presse (ALP, signataire de l'article) qui elle-même relaie ceux de l'État et de la mairie. On ne peut que saluer son sens du professionnalisme journalistique qui, paraît-il, exige de vérifier les informations avant de les publier. La VDN montre une fois de plus son vrai visage.

En conclusion, nous tenons à rappeler que ce lieu est occupé parce que l'État et le Département ne remplissent pas leurs obligations d'hébergement et d'assistance envers les personnes exilé.es, en laissant mineur.es isolé.es et demandeurs.euses d'asile dormir à la rue.

Si ce lieu existe, c'est "SIMPLEMENT" parce que l'état et la mairie multiplient les expulsions depuis des années : parc des Olieux, squat rue de Fontenoy, le campement de St Sauveur sans jamais proposer de solutions réelles et durables de (re)logement.

Pour rappel, toutes ces personnes ont d'abord réclamé devant le tribunal un *véritable* hébergement, non pas de vivre dans un squat, un campement ou des foyers d'urgence. Au 5 étoiles, les gent.es dorment dans des tentes dans un hangar, dans le froid, l'humidité, sans douche (mais bon Dieu, où sont les tickets "bain douche" promis par la mairie ?) et au milieu des rats et souris. Ce qui n'empêche pas la représentante de l'Etat de mentir une fois de plus en affirmant que ses habitant.es ont « choisi de s'y installer ». **NON ! PERSONNE NE CHOISIT DE VIVRE A LA RUE OU DANS UN HANGAR !** Ce lieu n'est pas une solution ; personne ne souhaite vivre dans des conditions aussi pourries !

Nous, collectif des Olieux qui rassemble exilé.es et soutiens, réaffirmons plus que jamais la nécessité de résister, lutter, et de nous entraider, mais aussi notre volonté de chanter, danser, vivre et de s'organiser COLLECTIVEMENT !

Rejoignez-nous lors de l'assemblée ouverte chaque dimanche à partir de 14h au 5 étoiles (15 rue Jean Jaurès).

PARTOUT CHEZ NOUS !

HÉBERGEMENT, PAPIERS ET SCOLARISATION POUR TOUTES ET TOUS.

23/01/19
les appels de l'état et
de la ville sont rejetés
par le Conseil d'état !

Le collectif des Olieux, le 18/01/2019

Contact et infos : collectifolieux@gmail.com, <https://olieux.herbesfolles.org/>